



*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
du Pays des Maures
et du Golfe de Saint-Tropez*

Compte-rendu du comité syndical

Lundi 28 novembre 2011 - 14h30

Bastide Pisan - Cogolin

ETAIENT PRESENTS :

M. SENEQUIER	Maire de Cogolin - Président du SIVOM
Mme. AMRANE	Maire de Collobrières
M. ZERBONE	Maire de Gassin
M. COURCHET	Maire de La Garde-Freinet/Président de la commission Aménagement de la forêt
M. CIARIMBOLI	Maire de La Mole
Mme. LANLIARD	Maire de Plan de la Tour/Présidente de la commission environnement/filière de valorisation
Mme. SAISON	Adjointe au Maire de Collobrières
Mme. WANIART	Adjointe au Maire de Gassin
M. ANSALDI	Adjoint au Maire de Gassin
Mme. DRUTEL	Adjointe au Maire de Grimaud
Mme. BRISSAUD	Adjointe au Maire de La Croix Valmer
M. DOMBRY	Adjoint au Maire de la Garde Freinet
M. CAZAUBON	Adjoint au Maire de La Mole
Mme. CORDOLA	Adjointe au Maire du Rayol Canadel/Présidente de la commission information Géographique
Mme. ARNAUD	Adjointe au Maire de Sainte Maxime
M. BERARD	Adjoint au Maire de Saint Tropez
M. CATTEAU	Conseiller municipal de Cogolin
Mme. GAIDDON	Conseillère municipale de Ramatuelle/Présidente de la commission Culture
M. ROCHE	Conseiller municipal de Ramatuelle
Mme. DALLIES	Conseillère municipale de Sainte Maxime
M. CARBONEL	Conseiller municipal de Saint Tropez

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Mme TALPAERT	Direction du SIVOM
M. PATILLOT	SIVOM - Conservatoire Rostropovitch/Landowski
M. BRUN	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
M. BEAUJON	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
M. PORRE	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
Mme. NORTES ALCARAZ	SIVOM - Administration générale
Mme. MATTY	SIVOM - Service Information Géographique
Mme. ABIME	SIVOM - Administration générale
Mme. ROCHARD VERRIEZ	SIVOM - Conservatoire Rostropovitch/Landowski

EXCUSES :

Mme. NAPOLEON	Maire de Cavalaire
M. BENEDETTO	Maire de Grimaud
M. GIMMIG	Maire de La Croix-Valmer
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle
Mme. COUMARIANOS	Maire du Rayol Canadel
M. MORISSE	Maire de Sainte Maxime
M. TUVERI	Maire de Saint-Tropez
Mme. AMBROSIO	Adjointe au Maire de la Garde Freinet
M. ARIZZI	Adjoint au Maire de Ramatuelle
M. VASSAL	Adjoint au Maire de Sainte Maxime
M. DESCHOUWER	Conseiller Municipal de Cavalaire
Mme. COLLANGETTES	Conseillère municipale du Rayol Canadel (donne pouvoir à Mme. CORDOLA)
Mme. DUQUESNE	Conseillère municipale de Sainte Maxime

Le président accueille les membres de l'assemblée, constate que le quorum est atteint, et présente l'ordre du jour :

- Bilan de l'Espace Info Energie sur le territoire du golfe de Saint-Tropez par Pauline Aussenac ;
- Adoption du compte rendu du comité syndical du 7 juillet 2011 ;
- Etat d'avancement des actions 2011 par service ;
- Délibérations.

I - Bilan de l'Espace Info Energie (E.I.E)

L'objectif de l'EIE concerne la sensibilisation et le conseil aux particuliers et aux collectivités pour les économies d'énergie, l'énergie renouvelable. Cette action est gratuite pour le public. En 2011, il y a eu 390 contacts soit 8 % de la population du territoire du SIVOM. L'information est remise dans les mairies à destination des administrés sous forme d'affiches, flyers, documents, etc. L'EIE est présent sur les salons.

Des ateliers de sensibilisation ont été prévus, 9 ont été réalisés en 2011 touchant 150 personnes. Une formation sur la rénovation des bâtiments communaux a été organisée le 8 novembre. En 2012, l'objectif est de sensibiliser 600 personnes et de créer une véritable animation du territoire.

Les élus proposent que les informations de l'EIE figurent dans le journal des communes.

II - Compte- rendu

Le compte rendu du comité syndical du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

III - État d'avancement des actions 2011 par service Diaporama et reprise de la note de présentation

1) Forêt espace rural

DFCI

Madame Amrane et Madame Lanliard font référence au congrès Forêt Modèle des 22, 23 et 24 novembre dernier à Ramatuelle, et à la visite de terrain sur le site du PIDAF du SIVOM. Le massif des Maures va être intégré au dispositif Forêt Modèle : Label indispensable pour intégrer les programmes européens.

Le futur syndicat mixte du massif des Maures sera le relais institutionnel de l'échelon local à l'échelon international, regroupant : communes, intercommunalités, Département, Région. Madame Lanliard rappelle que 2011 est l'année de la forêt. Il y a une prise de conscience générale du potentiel économique que représente la forêt. De nombreuses initiatives se développent : SPCV (Syndicat des Propriétaires de Châtaigneraie du Var) à Collobrières, ASL Suberaie Varoise, COFOR (COmmunes FORestières), MBE (Maures Bois Energie). Le SIVOM est un pionnier : l'Ecopôle de La Mole en est l'exemple, associant public et privé à travers l'association Maures Bois Energie qui a un bilan positif.

Le Conseil Général sensibilise les bailleurs sociaux au chauffage bois pour les logements, les établissements scolaires : collèges, (réunion du 17 novembre à Cogolin), la Région avec les lycées (Le Muy).

Monsieur Sénéquier précise que la collectivité a pour rôle de lancer les filières peu rentables au démarrage, d'innover, puis de laisser le relais à la libre entreprise.

Monsieur Brun rappelle que les intercommunalités découpent le massif des Maures, chaque institutionnel : État, Région, Département, et organismes divers : CRPF, ONF, COFOR, interviennent sur le massif. Le dénominateur commun est le chêne-liège. Le syndicat mixte va permettre une cohésion d'actions sur ce territoire bien identifié.

Concernant les travaux DFCI, il est noté un rattrapage du retard : environ 300 hectares par an. Pour 2012, il est proposé l'acquisition d'un engin forestier de type Chaptrack.

Le programme Orphéo, réalisé par l'Ecole des Mines d'Alès, est en cours de validation par les services du SDISS. Il permettra de déterminer le seuil d'opérationnalité des ouvrages DFCI.

Un travail avec le SDISS est en cours pour l'évolution des normes afin de résoudre les incohérences actuelles (si un critère n'est pas précisément conforme, l'ouvrage n'est pas

retenu dans la cartographie DFCI). La nouvelle carte DFCI opérationnelle doit être restituée très prochainement avec des normes zonales adaptées : largeur de pistes, emplacement des citernes, poteaux incendie, etc.

La problématique PRIF fait débat : il est noté qu'à terme les 150 communes du département seront concernées. Dans l'immédiat, 17 communes sont retenues. Le préfet a anticipé le PRIF. Le PIDAF n'est pas pris en compte. Le zonage de la carte d'aléas est appliqué sans aucune concertation, ce qui conduit à des refus de permis de construire en zone rouge.

L'association COFOR fait valoir la voix des communes et demande de revoir la cartographie avec la prise en compte des interfaces. Il est proposé que le résultat d'Orphéo soit utilisé comme futur outil de contrôle du débroussaillage obligatoire. Il est noté que la problématique repose sur les hydrants. Les pompiers défendent en priorité l'habitat et la population et non la forêt.

Environnement

La qualité des végétaux «entrants» est mise en cause. La quantité d'indésirables (ferraille, plastique, etc.), pouvant conduire à la casse du matériel, à la présence de «confettis» dans le compost pénalise l'image du produit dont l'objectif fixé est la qualité ; il serait nécessaire de trier les déchets verts sur les plates-formes avant le broyage.

Il est noté une montée en puissance des entrants depuis 2008 : de 5 000 tonnes à 8 500 tonnes de végétaux pour 3 500 tonnes de compost vendu, nécessitant de travailler plus vite le compost et d'améliorer sa qualité. Une nouvelle plate-forme de collecte de végétaux va être réalisée en 2012 par la commune de Gassin sur le terrain des nouveaux services techniques (proche du collège). Elle devrait être opérationnelle fin 2012.

Le travail de regroupement des plates-formes va se poursuivre dans l'objectif d'une meilleure organisation (aménagement, surveillance, prix d'entrée, etc.) et de proposer un produit de meilleure qualité. Madame Lanliard propose de rencontrer le SIVOM du golfe pour le regroupement des deux plates-formes (Sainte Maxime, Le Plan de la tour).

Il est proposé de communiquer avec le grand public à partir des bulletins municipaux.

Il est demandé d'analyser la répartition des tonnages vendus par catégories de tarifs et de revoir les tarifs en 2012 en fonction du résultat.

2) Information Géographique

Madame Cordola fait part du bilan positif de l'utilisation du GPS sur les communes.

Madame Matty donne quelques exemples d'application : adressage, localisation du mobilier urbain, stationnement handicapé, plan de la ville à Cogolin, cimetière au Rayol Canadel, etc.

Les données sont numérisées et appartiennent à la ville. Concernant l'adressage Madame Matty informe les élus qu'un guide a été envoyé à tous les maires.

Pour l'INSEE l'adressage est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants.

La condition préalable est de répertorier les voies communales, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique. L'adressage est obligatoire pour les services de la poste, les services de secours et serait utile pour l'optimisation des services locaux, la population, y compris la clientèle touristique. Les données seront centralisées par le CRIGE (Centre Régional de l'Information Géographique) et redistribuées aux services : Poste, SDISS, etc. Pour la numérotation des bâtiments, la commune fournit les plaques .

3) Conservatoire

Monsieur Patillot fait part de réunions organisées par le Conseil Général relatives au schéma départemental d'enseignement artistique associant les directeurs d'établissements. Le Conservatoire classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal met en place un dispositif proche d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental. L'agrément obtenu étant pour une période de cinq ans, il devrait être renouvelé en 2012, ce qui pourrait être l'occasion de demander un agrément pour être classé Conservatoire à Rayonnement Départemental générant des aides financières de l'État par la DRAC. Une étude de faisabilité avec une approche financière sera réalisée en préalable et soumise à la décision des élus.

Monsieur Patillot rappelle l'organisation en place : l'équipe pédagogique avec 16 professeurs à temps complet et 15 à temps non complet, soit 22 équivalents temps pleins. Un redéploiement d'heures permet de créer la classe de trombone, tuba, contrebasse. Il manque la classe de percussion classique. Le Conservatoire accueille 584 élèves «physiques» dont 524 enfants et 60 adultes soit 1365 élèves «cours». Le potentiel est de l'ordre de 600 élèves «physiques» sur le territoire du golfe de Saint-Tropez. Il est noté qu'une classe de préparation au Bac est ouverte à Sainte Maxime et à Cogolin . Les dispositifs PIA : Phase d'Initiation Artistique s'adressant aux enfants de 4 ans pour la danse et de 5 ans pour la musique sont en augmentation.

Les interventions en milieu scolaire (IMS) sont en légère diminution. Un travail avec l'inspecteur de l'éducation nationale est en cours pour les dispositifs à venir : IMS et Orchestres à l'école. Le dispositif orchestre à l'école en place est dans sa troisième et dernière année à Grimaud et à Sainte Maxime. Un nouveau cahier des charges est en cours de rédaction. À partir de la rentrée 2012 deux projets sont l'étude sur des écoles primaires et une classe de sixième au collège de Sainte Maxime et de Saint-Tropez.

Madame Rochard-Verriez présente la programmation 2011/2012. Un document est remis aux participants, il figure sur le site internet. Il est noté l'excellent travail réalisé avec le Carré Gaumont qui est un véritable outil culturel intercommunal.

Monsieur Sénéquier remercie Madame Woussen, nouvelle présidente de l'association APEC qui accompagne et soutient le Conservatoire dans ses différentes démarches : accueil des russes en octobre, déplacement à Wildbad en novembre, etc.

Monsieur Sénéquier souligne que le SIVOM est régulièrement montré en exemple par ses initiatives loin du «fil de l'eau» : le service forêt, l'environnement, l'Information Géographique, le Conservatoire.

4) Administration Générale

Madame Talpaert rappelle les éléments budgétaires et souligne que suite aux décisions modificatives et de l'utilisation des dépenses imprévues, l'exercice se terminera à zéro.

Eléments budgétaires :

- Budget de fonctionnement : 3 127 406,59 €
- Budget d'investissement : 1 582 189,99 €

L'excédent cumulé des années antérieures a été affecté dans un souci de ne pas augmenter les participations communales et dans la perspective de la communauté de communes en 2012.

Monsieur Sénéquier fait part de l'attribution de marchés sous forme de MAPA :

- ✓ Photocopieur : la société Minolta été retenue pour une durée de quatre ans.
- ✓ Assurance contrat flotte : la société Groupama est retenue pour une durée de trois ans avec une prime de 16 317 €/TTC en tout risque contre la SMACL : 19 070 €. L'assurance : auto missions collaborateurs a également été souscrite pour un montant de 3 450 € TTC compte tenu de l'utilisation permanente des véhicules personnels.

Madame Talpaert informe l'assemblée qu'un comité de coordination concernant Sigma formation sera organisé le 23 janvier en présence des partenaires. Monsieur Zerbonne demande que la commission Sivtas soit associée compte tenue des projets de formation «post bac» sur le territoire.

IV - Délibérations

❖ Administration générale

- N°48-11 - Décision modificative n°3 - Inscription subvention et remboursement prêt relais.

Adoptée à l'unanimité

- N°49-11 - Décision modificative n°4 - Ajustement des crédits en section de fonctionnement..

Adoptée à l'unanimité

Une modification est apportée en séance à la décision modificative n° 4 : augmentation de 20 000 € sur l'article 61 524 : entretien bois et forêt en dépense et à l'article 74 741 : participation de Ramatuelle. Cette modification est consécutive aux intempéries et aux travaux à réaliser à la demande de la commune sur les plages. (Marché accord-cadre).

- N°50-11 - Décision modificative n°5 - Section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

- N°51-11 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont répondu à la consultation avec un taux semblable de l'ordre de 3,08 % : réf. décembre 2011.

La Caisse d'Epargne est retenue : (Eonia + marge 2,10%) (prestataire actuel, conditions intéressantes pour le SIVOM, pas de montant minimum de tirage ou de remboursement).

- N°52-11 - Appel de cotisations des communes par 12^{ème} pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

- N°53-11 - Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2012.

Adoptée à l'unanimité

- N°54-11 - Création d'un poste d'agent de maîtrise.

Adoptée à l'unanimité

- N°55-11 - Création d'un poste de rédacteur principal.

Adoptée à l'unanimité

- N°56-11 - Modification du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

❖ **Conservatoire**

- N°57-11 - Adhésion du Conservatoire Rostropovitch/Landowski à l'Association des Orchestres à l'Ecole (O.A.E).

Adoptée à l'unanimité

- N°58-11 - Modification de la délibération subvention à l'Association des Parents d'Elèves (APEEC) - Versement complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

❖ **Forêt - Espace rural**

- N°59-11 - Convention avec le SIDECEM pour la mise en œuvre des travaux DFCI relatifs à la protection du bassin versant de la Verne.

Adoptée à l'unanimité

- N°60-11 - Convention annuelle de chantiers d'insertion avec l'Association Clarisse environnement.

Adoptée à l'unanimité

- N°61-11 - Application de débroussaillage obligatoire sur la propriété de l'Institut Médico éducatif Jean Itard à Collobrières - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Adoptée à l'unanimité

Madame Amrane précise que le permis de construire a été accordé grâce à l'implication du SIVOM.

- N°62-11 - Adoption de la Charte forestières de territoire du massif des Maures.

Adoptée à l'unanimité

- N°63-11 - Création du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

Adoptée à l'unanimité

Madame Lanliard est élue déléguée titulaire représentant le SIVOM et Monsieur Courchet délégué suppléant.

- N°64-11 - Implication de l'équipe de la régie du SIVOM sur le territoire des communes adhérentes en cas de catastrophes naturelles.

Adoptée à l'unanimité

- N°65-11 - Amélioration qualitative et diversification des produits de la plate forme de compostage - Opération 2012.

Adoptée à l'unanimité

- N°66-11 - Modification tarifaire du compost.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h00.